

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT, convoquée à 19h00, tenue à 19h00, le mardi 8 juin 2021, à huis clos, en vidéoconférence à Sainte-Hélène-de-Bagot.

SONT PRÉSENTS : Monsieur Jonathan Hamel, conseiller #1;
Monsieur Martin Doucet, conseiller #2;
Monsieur Réjean Rajotte, conseiller #3;
Monsieur Pierre Paré, conseiller #4;
Monsieur Mathieu Daigle, conseiller #5;
Poste vacant, conseiller #6.

Formant le quorum, sous la présidence de monsieur le maire Stéphan Hébert.
(Code municipal du Québec - article 147)

SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Madame Sylvie Viens, directrice générale et secrétaire-trésorière;
Monsieur Luc Gélinas, directeur des travaux publics.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance à 19h00.

Prendre note que l'avis de convocation n'a pas été signifié tel que requis à tous les membres du conseil (article 156 du Code municipal du Québec) car tous ont été rejoints par téléphone le 7 juin 2021 et tous sont présents.

Toute documentation utile à la prise de décision a été rendue disponible aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance. (Code municipal du Québec - article 148)

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Résolution numéro 148-06-2021

Sur proposition de Martin Doucet, appuyée par Réjean Rajotte, il est résolu, à l'unanimité, d'accepter l'ordre du jour.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Projet domiciliaire multifamilial – Vision DR inc. – réseaux aqueduc, égouts sanitaire et pluvial
4. Surveillance de chantier sans résidence - construction – usine d'épuration RBS – octroi de contrat
5. Période de questions
6. Levée de la séance

3. PROJET DOMICILIAIRE MULTIFAMILIAL – VISION DR INC. – RÉSEAUX AQUEDUC, ÉGOUTS SANITAIRE ET PLUVIAL -

Résolution numéro 149-06-2021

Considérant le projet domiciliaire multifamilial de Vision DR inc. sur la rue Paul-Lussier;

Considérant les plans préparés par Simon Leclerc, ingénieur, pour les réseaux d'aqueduc, d'égouts sanitaire et pluvial;

Considérant que Monsieur Luc Gélinas a examiné à sa satisfaction les réseaux;

Sur proposition de Pierre Paré, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, que la Municipalité s'engage à acquérir lesdits trois réseaux à la condition que le tout soit déclaré conforme aux plans & devis par l'ingénieur surveillant des travaux et à la satisfaction du représentant nommé par la Municipalité et qu'ils soient cédés gratuitement sans aucun recours.

Que Vision DR inc. demeure propriétaire des petites conduites de branchements privées des neuf bâtiments du projet domiciliaire multifamilial.

4. SURVEILLANCE DE CHANTIER SANS RÉSIDENCE - CONSTRUCTION – USINE D'ÉPURATION RBS – OCTROI DE CONTRAT

Résolution numéro 150-06-2021

Considérant la résolution 82-04-2021 pour une deuxième demande de prix pour la surveillance de chantier sans résidence pour la construction de l'usine des eaux usées qui sera située au 425, Chemin Hébert;

Considérant les demandes de prix reçus :

- WaterOClean 64 500\$ plus taxes

Considérant que le soumissionnaire est conforme au devis d'appel d'offres;

Sur proposition de Réjean Rajotte, appuyée par Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, d'octroyer le contrat pour la surveillance de chantier sans résidence pour la construction de l'usine d'épuration (RBS) à WaterOClean au coût de 64 500\$ plus taxes

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

En raison de la déclaration d'état d'urgence sanitaire émise en vertu du décret 177-2020 du 13 mars 2020 et de l'arrêté numéro 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux en date du 15 mars 2020, le conseil tient la séance à huis clos. En conséquence, il n'y a pas de période de questions.

6. LEVÉE DE LA SÉANCE

Résolution numéro 151-06-2021

Sur proposition de Jonathan Hamel, il est résolu, à l'unanimité, de lever la séance à 19h05.

En signant le présent procès-verbal, le maire est réputé avoir signé chacune des résolutions (*article 142 (2) du Code municipal*).

Stéphan Hébert, maire

Sylvie Viens
Directrice générale et secrétaire-trésorière